

AMNESTY INTERNATIONAL ÉFAI
Index AI : AFR 62/36/98

DOCUMENT PUBLIC
Londres, 23 novembre 1998

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
La guerre contre les civils non armés

SOMMAIRE

Introduction	3
I. Les violations des droits humains commises par les FAC et leurs partisans civils	5
1. 1 Les incitations à la haine ethnique et à la violence	5
1. 2 Les massacres de civils non armés	6
1. 3 Les exécutions sommaires de combattants	9
1. 4 Les « disparitions »	9
1. 5 Des prisonniers d'opinion détenus arbitrairement et soumis à des tortures, dont le viol	10
1. 6 Des témoins réduits au silence	11
II. Les exactions imputables au RCD	12
2. 1 Les massacres de civils non armés	12
2. 2 Les exécutions sommaires de combattants	15
2. 3 Les enlèvements	16
2. 4 Des prisonniers d'opinion détenus arbitrairement et soumis à des tortures, dont le viol	17
2. 5 Des témoins réduits au silence	19
III. Une situation des droits humains qui s'aggrave	20
Conclusion	22
Recommandations	23
Au gouvernement de la RDC	23
Au RCD et aux autres groupes armés impliqués dans le conflit	24
Aux gouvernements angolais, tchadien, namibien, zimbabwéen, soudanais, rwandais, burundais et ougandais	25
Aux autres gouvernements	26

Introduction

Les combats qui font rage depuis le 2 août 1998 en République démocratique du Congo (RDC) mettent en danger la vie de plusieurs millions de civils. Ce conflit armé a connu une extension rapide, tant du point de vue du nombre de gouvernements et de groupes armés impliqués que de celui des effets, dévastateurs, produits sur les populations locales. C'est, au départ, l'expulsion par le président Laurent-Désiré Kabila des troupes étrangères – notamment rwandaises – du sol congolais qui a mis le feu aux poudres ; très vite, d'autres gouvernements de la région et divers groupes d'opposition armés actifs en RDC ou dans les pays voisins ont alors pris fait et cause pour l'un ou l'autre des principaux protagonistes du conflit.

Le 2 août 1998, certaines sections des Forces armées congolaises (FAC) soutenues par des troupes des gouvernements ougandais, rwandais et burundais¹ sont entrées en rébellion contre le gouvernement de la RDC et se sont regroupées en une coalition baptisée Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD). Les forces congolaises demeurées fidèles au président Laurent-Désiré Kabila continuent de recevoir l'appui militaire de l'Angola, de la Namibie, du Zimbabwe et, semble-t-il, du Soudan. Des transferts d'équipements, de technologie et de formation militaires ont accompagné l'envoi des troupes étrangères venues soutenir l'un ou l'autre camp.

Des groupes armés hostiles à tel ou tel gouvernement de la région auraient également accordé leur soutien à l'un ou l'autre camp, exportant leurs conflits internes sur le sol congolais. Ainsi, les Allied Democratic Forces (ADF, Forces démocratiques alliées) – en lutte contre le pouvoir ougandais –, des groupes d'opposition rwandais – dont les milices interahamwe et des membres des ex-Forces armées rwandaises (FAR) accusés d'être responsables du génocide de 1994 –, ainsi que des groupes d'opposition armés burundais soutiennent activement les FAC. Les Maiï maiï (Eau eau), un groupe indigène basé dans l'est de la RDC, ont également rejoint les rangs des FAC. Il semble en outre que le RCD bénéficierait de l'appui du groupe armé angolais União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA, Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola). Le RCD affirme également recevoir le soutien de certains combattants maiï maiï².

1. L'Ouganda a reconnu que des soldats de l'Uganda People's Defence Forces (UPDF, Forces de défense populaire de l'Ouganda) étaient présents en RDC pour lutter contre les groupes armés ougandais – notamment les Allied Democratic Forces (ADF, Forces démocratiques alliées) – dans l'est du territoire congolais, et qu'ils contrôlaient un certain nombre d'aéroports dans cette région. L'Ouganda continue cependant de nier que ses troupes participent aux combats aux côtés du RCD. Le vice-président rwandais Paul Kagame a finalement reconnu le 6 novembre, après trois mois de démentis, que des troupes régulières rwandaises venaient en aide aux éléments du RCD. Des informations datées du 10 novembre indiquent que le Rwanda et l'Ouganda auraient mis sur pied un commandement militaire conjoint afin de coordonner l'action de leurs troupes en RDC. Quant au Burundi, il nie toute implication dans le conflit.

2. La dimension régionale prise par le conflit est examinée plus en détail dans le rapport d'Amnesty International intitulé République démocratique du Congo. Une crise déjà ancienne qui échappe à tout contrôle (index AI: AFR 62/33/98), publié le 3 septembre 1998.

Depuis le mois d'août 1998, Amnesty International n'a cessé de clamer son inquiétude concernant les terribles répercussions que risquait d'avoir cette crise sur les populations civiles³, compte tenu des violations massives des droits humains commises dans le passé par les principaux acteurs du conflit. Au cours des trois derniers mois, les différents belligérants se sont rendus responsables de graves atteintes aux droits fondamentaux et au droit international humanitaire, notamment de massacres de grande ampleur de civils non armés, de « disparitions » et d'actes de torture – entre autres de viols –, ainsi que d'arrestations et de placements en détention arbitraires. Certaines violations des droits humains ont été perpétrées en représailles de pertes infligées à l'un des camps par son adversaire. Les premières victimes de ces représailles ont été les populations civiles, qui ne prennent pourtant aucune part active au conflit. Amnesty International est particulièrement préoccupée par des informations récentes faisant état de viols et autres actes de violence sexuelle commis par les combattants. Il semble que toutes les parties en présence aient utilisé ce type de violence comme une arme de guerre, soit avant soit pendant les massacres de civils – l'objectif étant de semer la terreur parmi les populations et de porter atteinte à l'identité des communautés. Pour faire face à la menace d'éventuels succès militaires du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), certains hauts responsables gouvernementaux et médias congolais ont déclenché une chasse aux sorcières contre les Tutsi, qui s'est soldée par le massacre de civils non armés à Kinshasa, à Kisangani, à Uvira et dans d'autres régions du pays. Des combattants capturés ont été sommairement exécutés, tant par le RCD que par les Forces armées congolaises (FAC), ce qui est contraire aux principes les plus élémentaires du droit international humanitaire.

C'est pour que la communauté internationale prenne conscience de l'existence de ces violations qu'Amnesty International publie le présent rapport. Si le conflit a suscité quelque intérêt de la part des médias et de certains gouvernements étrangers, ses répercussions au niveau des droits humains et les épouvantables souffrances infligées à la population civile non armée n'ont cependant donné lieu qu'à très peu de commentaires ou d'initiatives. L'Organisation invite instamment les principaux acteurs de ce conflit et leurs alliés, ainsi que la communauté internationale tout entière, à prendre des mesures immédiates et efficaces pour mettre fin à ces violations.

La plupart des informations figurant dans le présent rapport ont été obtenues par Amnesty International auprès de sources locales – des organisations de défense des droits humains notamment –, qui se sont livrées à des investigations en RDC malgré les très grands dangers auxquels elles s'exposaient. Leur engagement en faveur de la cause des droits fondamentaux et de l'aide aux victimes devrait être soutenu et reconnu à sa juste mesure. Les différentes parties au conflit doivent prendre des initiatives visant à empêcher que de nouvelles atteintes aux droits humains ne soient commises, et il incombe aux gouvernements de traduire en justice les auteurs de tels actes.

Ce sont les populations civiles qui ont payé le plus lourd tribut à cette guerre. De fait, les membres armés des FAC et du RCD ainsi que leurs alliés se livrent à une véritable guerre contre ces populations sans armes et sans défense. Les graves violations des droits humains recensées dans ce rapport ne représentent qu'une partie de celles qui se commettent régulièrement en RDC. Évoquant la situation des droits de la personne humaine dans une ville bien précise de la RDC, un défenseur de ces droits actif dans la région a tenu ces propos : « [...] ce qu'il faut retenir est qu'à chaque heure une personne est arrêtée, une personne est détenue illégalement, une personne est torturée, une personne est violée [...] ».

3. Cf. République démocratique du Congo. Une crise déjà ancienne qui échappe à tout contrôle (index AI: AFR 62/33/98), *ibid.*

I. Les violations des droits humains commises par les FAC et leurs partisans civils

Amnesty International est préoccupée par certaines informations selon lesquelles les FAC seraient responsables de massacres et autres assassinats de civils non armés soupçonnés de sympathies à l'égard du RCD. Des civils favorables au gouvernement ont également commis des exactions. Dans certains cas, des civils ont été officiellement mobilisés par les forces gouvernementales. C'est ainsi que les FAC ont procédé à la mobilisation de jeunes gens, connus sous le nom de combattants, pour aller « tuer les agresseurs tutsi ». Amnesty International considère que ces groupes de jeunes font partie intégrante des structures militaires officielles. Dans d'autres cas, des civils ont apparemment agi hors de toute structure reconnue, mais les exactions qu'ils ont commises faisaient suite à des appels lancés par de hauts responsables congolais, incitant directement la population civile à tuer les « rebelles » et les Tutsi. Parmi les groupes armés responsables de violations des droits humains perpétrées aux côtés des forces gouvernementales de la RDC figureraient des groupes en lutte contre les gouvernements rwandais et ougandais (cf. plus haut). Des groupes armés venus des pays voisins sont souvent mêlés aux combattants *maï maï* et, pour cette raison, difficiles à identifier.

Si certains massacres ont eu lieu à la suite d'affrontements armés avec les éléments du RCD, d'autres, nombreux, ont été commis après que des responsables gouvernementaux et des médias locaux eurent attisé les violences ethniques en propageant des insultes à caractère ethnique et en appelant la population à prendre les armes. Dans nombre de déclarations publiques faites par des fonctionnaires du gouvernement, les sympathisants du RCD étaient définis en fonction de leur appartenance ethnique ; en conséquence, de nombreux massacres ont eu pour victimes spécifiques les Tutsi, ou des personnes ayant des liens personnels ou familiaux avec des Tutsi, le plus souvent sans qu'aucune preuve existe de leur collusion avec le RCD.

1. 1 Les incitations à la haine ethnique et à la violence

Selon un service d'écoute étranger chargé de capter les émissions de radio diffusées en RDC, un responsable gouvernemental aurait déclaré : « L'ennemi est comme un virus, un moustique, et une ordure qu'il faut écraser avec détermination et résolution ! »

Dans le cadre d'une campagne visant à leur assurer le soutien et l'aide des populations civiles locales afin de faire pièce aux succès militaires remportés par le RCD, les autorités de la RDC se sont livrées à des déclarations incendiaires s'apparentant à de véritables incitations à la haine ethnique. De tels discours ont poussé de simples citoyens à tuer des civils non armés et des combattants capturés. En 1994, au Rwanda, de semblables appels à la violence lancés par le précédent gouvernement et les médias, où les Hutu étaient majoritaires, ont été en partie à l'origine du massacre de centaines de milliers de Tutsi ainsi que de Hutu, opposants ou perçus comme tels, par les forces gouvernementales et les milices.

D'après les services d'écoute étrangers chargés de capter les émissions de radio diffusées en RDC, certains hauts responsables du gouvernement congolais ont exhorté les civils à commettre des meurtres et autres exactions afin de mettre un coup d'arrêt à ce qu'ils ont qualifié « d'aventure insensée des Rwandais au Congo ». Le 8 août, la radio congolaise de Bunia, dans l'est du pays, aurait diffusé les propos suivants d'un porte-parole : « [...] les gens doivent se munir d'une machette, d'une lance, d'une flèche, d'une houe, de bêches, de rââteaux, de clous, de matraques, [...], de fers électriques, de fil de fer barbelé, de cailloux, [...], et autres armes de ce genre afin, chers auditeurs, d'abattre les Tutsi rwandais qui se trouvent actuellement dans le district d'Ituri ». Le même porte-parole a également déclaré : « Sautez sur les gens au long nez qui sont grands et minces [allusion aux Tutsi] et veulent nous dominer [...] Réveillez-vous, prenez conscience de notre destin afin de vaincre l'ennemi ». Le 12 août, un porte-parole de l'armée a affirmé lors d'une émission de la station de radio de Bunia « qu'à compter de ce jour, toute la population [était] devenue une population militaire », ajoutant : « Vous repèrerez vos ennemis et vous les massacrerez sans pitié – la victoire est assurée ». « Montrez-vous féroce, a-t-il poursuivi. Si vous croisez par hasard un ennemi rwandais, ne [paroles indistinctes], rouez-le de coups ».

Un haut fonctionnaire de l'administration régionale de Kinshasa aurait déclaré dans un discours que « tout vrai Congolais patriotique et nationaliste doit tuer son Tutsi ». À Kinshasa, des civils non armés accusés de soutenir le RCD et des combattants capturés, dont certains étaient tutsi mais parmi lesquels se trouvaient également de nombreux membres d'autres ethnies, ont été brûlés vifs par des civils. Dans le quartier de Masina, un jeune civil amené à commenter ces faits aurait déclaré le 27 août à un journaliste de Radio France Internationale (RFI) : « C'est la population. Ce n'étaient pas les soldats. C'est nous-mêmes, c'est nous qui avons brûlé les Tutsi. Nous, quand nous voyons un Tutsi – moi-même, quand j'en vois un, je le brûle [...] ».

Lors d'un défilé de protestation officiel organisé le 10 août à Kisangani, chef-lieu du Haut-Congo oriental, province du nord du pays, des civils de la région ont scandé le mot d'ordre « Laissez passer le serpent mais tuez le Rwandais ». Un ancien haut fonctionnaire régional de Kisangani, qui a fui la ville avant que le RCD ne s'en empare, serait apparu à la télévision pour appeler la population civile à tuer les Tutsi à coups de machette.

Amnesty International estime que ces appels à la violence lancés par des fonctionnaires gouvernementaux ont une influence très importante sur les massacres que commettent certains civils et dont sont victimes d'autres civils ne prenant pas part aux hostilités.

1. 2 Les m

assacres de civils non armés

Des charniers contenant au moins 500 personnes ont été signalés à Lutendele, à dix-huit kilomètres au sud-est de Kinshasa. D'après certaines sources, les corps sont ceux de civils tutsi tués à cet endroit au début du mois d'août. D'autres sources affirment qu'il s'agit là des corps de soldats tués lors de combats entre adversaires et partisans du président Kabila. Amnesty International n'a pas été en mesure de vérifier l'information. L'Organisation invite instamment les autorités de la RDC à agir pour qu'une enquête indépendante soit menée afin d'établir la vérité sur l'existence d'éventuels charniers à Lutendele. Des massacres de civils ont eu lieu à Kinshasa suite à la diffusion d'émissions au cours desquelles des propos incendiaires ont été tenus. Des mises à mort de Tutsi et d'autres personnes considérées comme des sympathisants du RCD sont signalées depuis le début du mois d'août 1998. Aux alentours du 26 août, alors que les combattants du RCD avançaient sur Kinshasa, les autorités de la RDC ont appelé les simples civils à s'emparer des « rebelles » se cachant dans Kinshasa et de toute personne soupçonnée de soutenir le RCD. Non seulement les personnes ressemblant à des Tutsi mais également les malades mentaux ont été pris pour cibles, après que des rumeurs eurent laissé entendre qu'ils étaient des rebelles déguisés. C'est ainsi que le 27 août, un malade mental habitant à l'angle des rues du Kasai et d'Usoke dans la commune de Barumbu, à Kinshasa, a été criblé de balles sur le marché central de la capitale. À Kinshasa et dans les environs, d'autres personnes ont été prises pour cibles, et bien souvent tuées, parce qu'elles avaient de la boue rouge (dont on ne trouverait pas trace à Kinshasa ni aux alentours) sur leurs chaussures ou sur leurs bottes, ou parce qu'elles portaient des vêtements de sport. Des pêcheurs ont vu des corps carbonisés flotter au fil du fleuve Congo ; d'autres ont été jetés dans la rivière Ndjili. Des personnes accusées d'être des rebelles auraient été enterrées vivantes dans les quartiers de Kitambo et de Masina, à Kinshasa. D'autres tueries auraient été perpétrées dans les quartiers de Lingwala, de Ndjili et de Kimbanseke. Le 4 août, Gresse Nkola et un autre étudiant ont été abattus par des soldats du camp militaire de Tshatshi.

À Kinshasa, une source locale a recensé 89 corps – dont 78 seraient ceux de personnes originaires du Rwanda. Les auteurs de ces massacres, perpétrés entre le 3 et le 24 août, seraient des partisans du gouvernement ou des soldats des troupes régulières. D'après certaines informations, des cadavres représentant le chargement de quatre camions auraient été enterrés le 5 et le 7 août à Kitambo, dans des fosses communes creusées au préalable par des bulldozers. On ignore si les fosses en question contiennent les corps de soldats tués lors d'opérations militaires ou ceux de civils exécutés de façon extrajudiciaire en raison de leur soutien supposé au RCD.

Des massacres, œuvre de groupes armés locaux, ont eu lieu début août à Uvira et à Fizi. Les FAC auraient mobilisé des jeunes de la région – les « combattants » – pour tuer « les agresseurs tutsi ». Entre le 2 et le 3 août, les « combattants » auraient massacré au moins 250 civils non armés, dont Mugabo Mwafrika, un fonctionnaire des douanes d'Uvira, et Zébedée Munyamahoro, travaillant à l'UGEAFI-Minembwe/Fizi. La mère de cette dernière personne, ainsi que ses deux frères plus jeunes et un cousin, ont également été tués. Parmi les victimes figuraient aussi Amédée Mukiza, le pasteur Mudakikwa, ainsi qu'un certain Tharcisse et sa famille. Dix corps non identifiés ont été retrouvés sur la route menant au quartier de Biens-mal-acquis, à Uvira.

Aux alentours du 27 août, alors que des éléments du RCD arrivaient aux portes de Kinshasa, de nombreux combattants présumés de ce mouvement ont péri brûlés vifs après avoir été arrosés d'essence ou la tête prise dans un pneu enflammé. Un jeune homme soupçonné d'être un combattant du RCD a été attaqué par un groupe d'habitants de la région, qui lui ont fendu le crâne à coups de machette puis ont abandonné son corps en pleine rue non sans y avoir mis le feu.

Fin août, des soldats zimbabwéens et anglais auraient tué des civils lors de bombardements aveugles effectués sur les faubourgs de la capitale, notamment sur les quartiers de Masina, de Kimbanseke, de Ndjili, de Kingasani et de Mikonga, à forte densité de population. D'autres villes, comme Kisangani, auraient également été la cible de bombardements aveugles, qui ont causé de nombreuses victimes parmi la population.

À Kisangani, de nombreux civils non armés auraient été tués par les FAC avant que le RCD ne s'empare de la ville, le 23 août. C'est ainsi qu'un étudiant en psychologie de l'université de Kisangani, Protais Ndayitwayeko, aurait, le 5 août, été battu à mort par des soldats des FAC à son domicile dans le quartier de Kilima ya Bahindi. Le 8 août, des membres des FAC ont abattu Faustin Ibanda, qui travaillait à la compagnie aérienne Sun Air. D'autres personnes ont été tuées par des civils avec l'assentiment des autorités locales. C'est ce qui est arrivé au directeur de l'école primaire de Kole et à son fils, tués le 20 août à quelque 180 kilomètres de Kisangani par des habitants de l'endroit encouragés, semble-t-il, par les soldats. Les auteurs des meurtres pensaient apparemment que les victimes étaient tutsi.

Des soldats des FAC auraient exécuté des civils dans les quartiers de Bangboka et de Simi Simi à Kisangani. La plupart des victimes auraient été contraintes d'endosser l'uniforme militaire avant d'être exécutées, de façon à faire croire qu'elles avaient été tuées lors d'opérations militaires. Début septembre, le RCD a annoncé qu'il avait découvert les corps d'au moins 150 civils tutsi tués par les FAC au cours des jours ayant précédé la prise de contrôle de la région par le RCD. D'autres sources indiquent que certaines des victimes étaient membres des ethnies nande et hema ou d'autres groupes ethniques présents dans l'est du pays.

Au moins 77 civils tutsi non armés ont été tués à la mi-août à Kalémie, dans la province du Katanga, et 100 autres dans le village de Viura, près de Moba, par des soldats gouvernementaux et des groupes armés qui abandonnaient le terrain. Il semble que parmi ces groupes armés figuraient des éléments rwandais des milices interahamwe qui étaient en train de quitter la région. Amnesty International a reçu des informations signalant qu'en certains endroits de la province du Katanga, notamment à Lubumbashi – chef-lieu de cette province –, les forces de sécurité avaient placé illégalement en détention des centaines de Tutsi. Au moins 80 détenus tutsi auraient été tués par des civils armés alliés aux FAC.

Lors d'une offensive lancée le 12 septembre contre la ville de Goma, bastion du RCD dans le Nord-Kivu, un groupe de personnes ralliées au FAC et comprenant, semble-t-il, des Mai mai, des membres des milices rwandaises interahamwe et d'autres groupes armés auraient attaqué un camp pour personnes déplacées, tuant au moins 12 civils tutsi sans armes et sans défense. Les victimes avaient, avec d'autres Tutsi, survécu à de précédentes tueries dont Kisangani avait été le théâtre, juste avant que la ville ne tombe aux mains du RCD, le 23 août.

1. 3 Les exécutions sommaires de combattants

Début août, le gouvernement congolais aurait publié un communiqué déclarant que tout Tutsi surpris avec une arme serait exécuté sommairement. Plusieurs Tutsi ainsi que des partisans présumés du RCD auraient été exécutés par les FAC à Kinshasa et dans les environs durant le mois d'août, mais on ignore toujours le nombre exact des victimes. Dans la caserne de Ketele à Kisangani, deux soldats des FAC soupçonnés de liens avec le RCD auraient été exécutés sommairement le 6 août par leurs collègues. Le 7 août, des soldats des FAC venus en renfort de Kinshasa pour soutenir les troupes restées fidèles au président Kabila auraient sommairement exécuté à Isangi, près de Kisangani, deux soldats tutsi membres des FAC.

Le 3 septembre, des membres des FAC et des bandes de jeunes civils auraient capturé et brûlé vifs un certain nombre – non spécifié – de combattants du RCD près d'un pylône de télévision à Kalémie. Il semble que nombre des victimes étaient d'anciens membres des Forces armées zaïroises (ex-FAZ) de l'ex-président Mobutu Sese Seko. Lors d'opérations de représailles menées après que les FAC eurent fui Kalémie, des combattants du RCD auraient tué des dizaines de civils non armés dans la ville.

1. 4 Les « disparitions »

Début octobre, on était toujours sans nouvelles de nombre des personnes qui, soupçonnées d'avoir des contacts avec le RCD, ont été arrêtées par les FAC à partir d'août 1998. Beaucoup d'entre elles ont été interpellées à Kinshasa dans les quartiers de Gombe, de Binza, de Ma Campagne, d'Ozone et de Pigeon, ainsi qu'à proximité de l'Institut pédagogique national (IPN). On ignore où elles se trouvent actuellement. Citons l'exemple du docteur Beza Bimamisana, appréhendé le 7 août par des soldats des FAC à la clinique universitaire de Kinshasa, où il travaillait, et qui n'a pas été revu depuis cette date.

Amnesty International est également préoccupée par le sort d'un certain nombre de personnes arrêtées par les soldats gouvernementaux à Kisangani avant que la ville ne passe aux mains du RCD et de ses alliés. Certaines sources à Kinshasa indiquent qu'elles ne disposent d'aucune information laissant à penser que ces personnes seraient détenues dans la capitale ; quant aux autorités, elles se refusent à reconnaître leur arrestation ou à révéler le lieu de leur détention. Parmi les « disparus » figure Jean-Marie Lisasi, aperçu pour la dernière fois le 8 août à l'aéroport militaire de Kisangani, où des soldats l'ont fait monter à bord d'un avion à destination de Kinshasa. Entre le 2 et le 23 août, plusieurs dizaines d'autres civils soupçonnés de soutenir le RCD ou ses alliés d'Ouganda et du Rwanda auraient été arrêtés par les forces gouvernementales à Kisangani et n'ont pas été revues depuis. Citons notamment les noms de Jean Chihasha et de son fils Francis, originaires de Bushi (Sud-Kivu), ainsi que ceux de Katabirora et de François Buchana, tous deux employés de la compagnie aérienne Sun Air. Ont également disparu : Sengi Sibobana, trésorier de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL, au pouvoir), qui était aussi chargé des relations avec les organisations non gouvernementales à Kisangani ; Guy Rongorongo, membre de l'Agence nationale de renseignements (ANR) ; Vianney Bigega, employé de la société nationale d'électricité SNEL, résidant dans le district de Regideso, commune de Mangobo ; un certain Sande, négociant en diamants, et Rwakabuba, tous deux originaires de la commune de Makiso ; ainsi que Patrick Ndayambaje et Sebera Wangu, de la commune de Kabondo. De nombreux étudiants ont aussi été victimes de « disparitions », dont Bedel et Elmase, de l'université de Kisangani, Moïse Muhire, étudiant à l'IFA, et Jean-Baptiste Kanyamuzani, étudiant à l'Institut supérieur commercial. Norbert Gasana, Midigudu Kalinda, Fidèle Rugabo et Hemedi ont également « disparu », enlevés dans différents quartiers de Kisangani et alentours.

1. 5 Des prisonniers d'opinion détenus arbitrairement et soumis à des tortures, dont le viol

Amnesty International est préoccupée par le nombre important d'arrestations arbitraires opérées par les forces de sécurité de la RDC sur des critères liés, semble-t-il, à l'appartenance ethnique ou à l'affiliation politique. De nombreux civils accusés sans preuve d'être des membres ou des sympathisants du RCD ont ainsi été appréhendés. Les exemples les plus frappants se sont produits à Kinshasa, où des personnes dont les bottes étaient maculées de boue rouge, des malades mentaux, des Tutsi ou des personnes en

contact avec des Tutsi ont été arrêtés ; ils étaient soupçonnés de soutenir le RCD alors qu'aucun élément autre que ceux mentionnés plus haut ne venait accréditer la thèse de leur complicité avec la rébellion. Les autorités affirment que nombre de ces personnes sont détenues afin de garantir leur propre sécurité ; cependant, leurs conditions de détention sont tout sauf sûres : des informations ont filtré qui font état de tortures – notamment de viols – et de morts en détention. En outre, les autorités n'ont pas précisé en vertu de quelle loi ces personnes sont détenues.

Le nombre officiel de civils tutsi détenus sans inculpation dans la caserne de Kokolo à Kinshasa depuis le 19 août s'élève à 185 ; mais le chiffre réel serait bien plus important. D'autres Tutsi seraient incarcérés dans le camp militaire de Tshatshi et dans différents centres de détention dépendant de services de sécurité comme l'ANR ou la Détection militaire des activités anti-patrie (DEMIAP) – dans le quartier de Kintambo à Kinshasa –, ainsi que dans le centre de détention de Kin Mazière à Gombe (Kinshasa). Plus de 300 Tutsi seraient également détenus dans un couvent de Lubumbashi, chef-lieu de la province du Katanga. Dans cette même province, au moins 1 000 Tutsi seraient incarcérés à Likasi et environ 700 à Kolwezi. Amnesty International est préoccupée par les informations indiquant que les détenus du camp militaire de Tshatshi seraient soumis à des tortures et des mauvais traitements.

De nombreuses personnes détenues à Kisangani avant que le RCD ne prenne le contrôle de la ville ont été torturées par des soldats des FAC. C'est notamment le cas de Jean-Marie Lisasi, arrêté début août, soumis à des tortures, et qui a « disparu » le 6 août. Dieudonné Ngwashi, avocat, aurait été fréquemment passé à tabac durant sa détention dans les locaux de la Police d'intervention rapide (PIR), jusqu'à ce qu'il parvienne à s'enfuir vers la mi-août. André Rwabihama, médecin, aurait été régulièrement fouetté pendant sa détention. Il a été libéré avant que Kisangani ne tombe aux mains du RCD.

Amnesty International a reçu des informations laissant à penser qu'au moins 100 femmes et jeunes filles auraient été violées en août par des soldats des FAC, à Kinshasa même et dans les environs. Ces femmes et ces jeunes filles, arrêtées au cours des multiples opérations menées à Kinshasa dans le but de traquer les sympathisants du RCD, auraient été violées avant d'être acheminées vers des centres de détention. Certaines de celles qui ont été victimes de viol ou soumises à d'autres formes de violence sexuelle auraient été tuées par la suite. Les autorités congolaises n'ont, semble-t-il, rien fait pour empêcher les forces de sécurité de commettre des violences sexuelles ni pris aucune mesure visant à châtier les responsables.

1. 6 Des témoins réduits au silence

Soucieuses de contrôler l'accès à l'information et d'empêcher que la communauté internationale ne prenne connaissance des violations des droits humains commises en RDC, les autorités congolaises ont harcelé, menacé et arrêté des journalistes et des défenseurs des droits fondamentaux dans les zones placées sous leur contrôle. Des personnes qui avaient parlé à des journalistes et des défenseurs des droits humains ont également été victimes de représailles. Un porte-parole du président Kabila aurait accusé les journalistes de « ne pas valoir mieux que de vulgaires criminels », d'être « aveugles, immoraux, de manquer aux devoirs de leur profession », et d'être même, pour certains, « des monstres malfaisants ». Depuis le mois d'août 1998, des journalistes et des photographes étrangers travaillant notamment pour World Television Network (WTN), Associated Press ou Reuters ont été arrêtés, et certains d'entre eux battus, par des membres des forces de sécurité. Tous ont été relâchés. Deux correspondants de l'AFP accusés d'être des espions ont été interpellés le 20 août par des soldats de la FAC à la frontière entre la RDC et la Zambie, au poste de Kasumbalesa, puis conduits à Lubumbashi pour y être interrogés. Ramenés à la frontière le 22 août, ils ont été expulsés du pays. Le 25 août, des journalistes de la South African Broadcasting Corporation (SABC) ont été menacés de brutalités par des soldats de la FAC et se sont vu refuser l'entrée sur le territoire congolais alors que leurs visas étaient en règle.

Sept journalistes locaux travaillant pour La Voix du peuple, une station de radio congolaise officielle, ont été accusés de liens avec le RCD, arrêtés le 9 septembre et détenus au siège de la police situé dans le quartier de Lingwala à Kinshasa. Ces journalistes – au nombre desquels figuraient Semy Dieye, Lokota,

Nkuku Mengui, Delo Demazou et Pronto – ont été libérés au bout de quelques jours, apparemment sur l'intervention du ministre de l'Information. Le 18 septembre, ils étaient une nouvelle fois arrêtés puis placés en détention dans les locaux de la DEMIAP avant d'être finalement relâchés le 28 septembre. Albert Tumba, directeur du journal *Alerte*, et son confrère Belly Bosange ont été arrêtés par la police le 13 octobre à leur domicile respectif, à Kinshasa. Ils étaient apparemment accusés d'avoir publié un article affirmant que le ministre de l'Intérieur Gaetan Kakudji, qui se trouvait à l'époque en Belgique, avait rejoint les rangs du RCD. À la mi-novembre, ces deux personnes étaient toujours détenues en un lieu tenu secret. Un autre journaliste d'*Alerte*, Jean-Marie Nkanku, a été arrêté le 30 octobre par des agents de la DEMIAP après que son journal eut, semble-t-il, publié une photo du ministre de l'Intérieur le montrant en compagnie d'un dirigeant du RCD. Le 5 novembre, trois journalistes d'une autre publication, *Le Soft*, dont son rédacteur en chef Awozi Kharomon, ont été interpellés par la Police d'intervention rapide et détenus au siège du service de sécurité du Conseil national de sécurité (CNS) à Kinshasa. Ce journal, dont le propriétaire est membre du RCD, avait fait paraître un article laissant entendre que le gouvernement américain avait conseillé au président Kabila de négocier avec l'opposition armée ou de se retirer de la scène politique congolaise. Les trois journalistes ont été libérés le 7 novembre sans inculpation.

Plusieurs journalistes ont été arrêtés pour avoir publié des articles critiques à l'égard de responsables du gouvernement, bien que les autorités n'aient généralement pas fait connaître les raisons officielles de leur arrestation. Gustave Kalenga et Bayard Kabango Mbaya, travaillant pour *La Flamme du Congo*, ont été arrêtés le 29 octobre par l'ANR après la publication d'un article accusant le chef de cabinet du président Kabila d'être impliqué dans une affaire de corruption. Ils étaient toujours en détention à la mi-novembre. Le même jour, Baya Mukotso, du journal *La Destinée* – publié à Kananga, chef-lieu de la province du Kasai-Occidental –, était interpellé suite à la parution d'un article hostile au gouverneur de la province. Il était, semble-t-il, toujours détenu à la mi-novembre.

À Lubumbashi, Gordon Masibiro, membre de l'Association africaine de défense des droits de l'homme (ASADHO), a été détenu pendant une journée – le 14 août – par des membres de l'ANR qui lui reprochaient d'avoir envoyé des informations à l'étranger. L'ASADHO est le nouveau nom de l'ex-Association zaïroise de défense des droits de l'homme (AZADHO), interdite en avril 1998 par les autorités congolaises. Le 5 octobre, vers trois heures du matin, des soldats armés auraient pénétré dans le domicile de Jean-Marie Mutombo Kabamba à Kinshasa et menacé de le tuer ; cet homme, membre de la Ligue des électeurs, un groupe de défense des droits humains, s'est enfui à l'étranger.

II. Les exactions imputables au RCD

Les membres du RCD et leurs alliés, notamment les soldats de l'Armée patriotique rwandaise (APR), ont commis des massacres délibérés et arbitraires de civils non armés et exécuté des combattants armés capturés. Ils ont également enlevé, détenu illégalement et maltraité des civils. Certaines des victimes sont des femmes qui auraient été violées et soumises à d'autres formes de violence sexuelle.

2. 1 Les massacres de civils non armés

Le RCD s'est rendu responsable d'une série de massacres dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu tant avant qu'après la prise de contrôle de certaines régions de l'est du pays. Plusieurs de ces tueries ont apparemment été commises sur ordre des commandants du RCD, déterminés à venger la mort de leurs combattants. D'autres ont fait suite à la découverte par le RCD de massacres de civils tutsi perpétrés par les FAC et des groupes armés locaux. D'autres encore semblent avoir été commises ou ordonnées par des commandants confrontés à l'hostilité de l'opinion ou à d'autres formes de remise en cause de leur autorité.

Après la chute d'Uvira aux mains du RCD, le 6 août, de nombreux massacres ont eu lieu qui, selon certaines sources, constituaient des actions de représailles liées à la mort de Tutsi tués quelque temps

auparavant par des groupes armés locaux et des soldats des FAC. C'est ainsi que le 25 août, environ 200 civils non armés auraient

été massacrés par le RCD à Kivovo (Makobola), situé à quelque 23 kilomètres d'Uvira. À Kasenga, 630 corps ont été découverts le 31 août ; selon diverses sources, ces personnes auraient été tuées par les membres du RCD.

Le 24 août et les jours qui ont suivi, un groupe important de combattants du RCD aurait tué plus de 850 civils non armés dans la paroisse catholique de Kasika et dans les villages environnants de Kilungutwe, de Kalama et de Zokwe (province du Sud-Kivu). Ces massacres auraient eu pour but de venger la mort de quelque 30 combattants du RCD et membres de l'APR, victimes d'une embuscade tendue non loin de la paroisse par des Maiï maiï ralliés au gouvernement congolais. Les combattants du RCD auraient accusé la population civile d'apporter son soutien aux Maiï maiï.

Dans la paroisse de Kasika, les massacres ont commencé le 24 août alors qu'un prêtre de la région, le père Stanislas Wabulakombe, s'apprêtait à célébrer la messe. Les combattants du RCD ont commencé par bloquer les accès. Selon certains témoignages, le père Wabulakombe a ouvert la porte de la sacristie pour permettre aux fidèles de s'enfuir, mais peu y sont parvenus car très rapidement, les hommes du RCD ont ouvert le feu à l'intérieur même de l'église. Le père Stanislas Wabulakombe, trois religieuses et 37 paroissiens ont été tués dans l'enceinte de l'église. De nombreux autres corps ont été retrouvés à proximité de l'édifice religieux. Les assaillants ont arraché leurs vêtements à toutes les victimes, les abandonnant entièrement nues.

Dans le cadre de ces opérations de représailles, le chef traditionnel (Mwami) François Naluindi Mubeza III a été tué le 24 août non loin de la paroisse de Kasika, apparemment par des combattants du RCD. Ses assassins lui auraient arraché le cœur. Sa femme, Yvette Nyange Mukulumanya, a été tuée à coups de machette portés au cou. Dans la maison du Mwami ont été retrouvées 26 victimes ; toutes étaient nues. Une femme enceinte avait été éventrée du sexe jusqu'à l'abdomen. Une autre femme avait un gros bâton enfoncé dans le sexe. D'après des témoins, les enfants, tenus par les pieds, ont eu la tête fracassée contre le mur ; beaucoup ont été jetés dans les latrines.

Les combattants ont quitté Kasika pour se rendre à Zokwe (distant de cinq kilomètres). Quand ils en sont repartis, 43 corps ont été découverts ; il semble en outre que 50 personnes aient été brûlées vives dans une maison. À Kalama, une localité proche, 95 corps calcinés ont été retrouvés dans des maisons après le départ du RCD.

À Kilungutwe, des combattants du RCD auraient ouvert le feu sur la population après l'avoir rassemblée sur la place du marché central, tuant au moins 173 civils non armés. Ils ont ensuite ordonné aux autres villageois de se regrouper – à 50 par maison – puis ils les ont massacrés. Voici ce qu'a raconté un survivant, âgé de trente-deux ans, à un défenseur local des droits humains :

« Après les tueries de tous ceux-là que vous voyez là-bas et au marché, ils nous ont obligés de se regrouper. Dans cette maison, nous étions 54 personnes. Ils tuaient deux à deux personnes. À la porte, ils obligeaient de se déshabiller à Adam et votre habit servait de corde aux bras. Une partie était servie comme voile aux yeux. C'est comme cela qu'ils ont tué plus de 200 personnes regroupées. Dans notre prison, ici, un jeune garçon a crié pour demander : qu'est-ce que nous avons fait ? On l'a étranglé devant nous. Moi je suis en vie par miracle. D'ailleurs je me demande si je suis vivant. »

D'après un groupe local de défense des droits fondamentaux, le nombre des morts recensés à Kilungutwe s'élève à 373. Trois cent quatre-vingt-cinq autres personnes ont péri dans la paroisse de Kasika et alentours, 43 à Zokwe et 95 à Kalama. Les défenseurs des droits humains présents dans le Sud-Kivu ont précisé que ces chiffres ne tenaient pas compte des personnes brûlées vives. Parmi les autres personnes signalées comme victimes de ces massacres figurent les sœurs Adrienne Kagarabi, Germaine Lugolo et Germaine Nyagira, neuf bébés entre un et trois ans, six membres de la famille Kugabula, deux membres de la famille Kage, sept membres de la famille du pasteur méthodiste Kalama, Mateso Lukamba, Wasso Lubula, Shabani Ngenge, Yango Mundjo, Wangoyi Ndjuma, Masudi Itulamyia, Ienge Lukele, Placide Bafuni, Ikobya Lubula, Ndainga Kadawi, Malinga Naweza et Ombene Kokela. De nombreuses autres personnes, comme Yuda Ileke, ont reçu de graves blessures.

Le 31 août, le chef militaire du RCD Jean-Pierre Ondekane aurait fait une déclaration à l'adresse des anciens de Bukavu reconnaissant la responsabilité du RCD dans les massacres de Kasika et des villages environnants. Il a affirmé que ces massacres feraient l'objet d'enquêtes approfondies et que leurs auteurs seraient traduits en justice. En septembre, les plus hauts dirigeants du RCD ont déclaré qu'ils allaient mettre sur pied une commission d'enquête pour faire la lumière sur les tueries commises à Kasika et dans la région. On ignorait début octobre si une telle commission avait déjà été créée et si celle-ci, dans l'hypothèse de son existence, avait commencé ses travaux.

Dans le Sud-Kivu, des défenseurs des droits humains et d'autres témoins – parmi lesquels certains ont fui le pays par la suite – ont signalé que des combattants du RCD avaient commis une série de massacres de civils à titre de représailles. Ces civils auraient été tués en raison de leur complicité présumée avec le camp adverse. C'est ainsi que le 27 août dans la ville de Kazimia, zone de Fizi (dans le sud-est du pays), des éléments du RCD et des membres des forces armées burundaises auraient tué plus de 300 civils non armés. Parmi les victimes figuraient Mulilo Bosoka, Umbe Bushiri, Elema Loochi, Gueshoom Susten, Asende Esengya, Choloko Esengya et Bikye Esengya. Ce massacre de civils se serait produit lors d'un ralentissement des combats entre RCD et FAC. Le 1^{er} septembre, à proximité de la ville de Mboko, au moins 344 civils ont été tués par des combattants du RCD, qui auraient agi ainsi pour venger la mort de camarades tués quelque temps auparavant dans la région au cours d'une attaque des Mai mai. Le 6 septembre à Cirunga, dans la ville de Kabare, 152 civils au moins ont été tués de façon arbitraire et délibérée par des éléments du RCD à la suite d'une offensive des Mai mai contre des positions du RCD. Les civils survivants auraient fui la ville. Une délégation de dirigeants politiques et militaires du RCD se serait rendue dans la région le 28 septembre afin de persuader les habitants terrifiés de rentrer chez eux. Lors d'actions qui ont semé la terreur parmi la population d'Uvira, des combattants du RCD auraient tué de nombreux civils dans des circonstances n'ayant aucun rapport avec le conflit armé en cours. Au nombre des victimes figurait Cléophas Munyampara, tué le 10 août avec sa famille à son domicile dans le district de Kalundu. Pierre Munyonge a été abattu sur une route par des troupes du RCD qui traversaient le district de Kalundu, et Désiré Mutabazi a été tué alors qu'il ouvrait la porte de sa maison pour observer le manège de personnes qui rôdaient autour de chez lui. Le 11 août, Muhivwa et sa nièce ont été tués dans le district de Mulongwe. Deux autres jeunes filles ont été tuées par des combattants du RCD alors qu'elles exigeaient le paiement des bières qu'ils avaient bues. Le 13 août, 10 corps ont été retrouvés sur la plage de Mulongwe, près du marché connu sous le nom de Soko zaïrois. Le 19 août, le fils de Duga, un entrepreneur de Mulongwe, était tué avec l'un de ses employés après avoir refusé de donner une chambre à un combattant du RCD. Dans le district de Lemera, des pasteurs pentecôtistes auraient été tués le 15 août alors qu'ils étaient en prière ; il s'agit de Matoto, de Kazera, d'Evariste et de Kinyota. Un autre pasteur pentecôtiste du nom de Pierre Muhenga, de la paroisse de Kasenga, a été tué le 17 août pendant qu'il revenait d'un service funèbre à la mémoire des quatre pasteurs du district de Lemera. Un certain Muzani, négociant, a été tué par des combattants du RCD parce qu'il refusait de leur fournir de la marchandise qui ne lui aurait pas été payée. En raison du climat d'insécurité régnant à Uvira, de nombreux civils auraient décidé de se cacher.

À Bukavu, un commerçant du nom de Kibombo travaillant sur le marché de Nguba a été tué le 9 août par des combattants du RCD après avoir, semble-t-il, refusé qu'ils réquisitionnent son véhicule. Le 10 août, 10 corps ont été découverts dans le district de Gihamba ; parmi les victimes figuraient Charles Ntimbuka, du district de Muhungo, et Lwaboshi Badesire. Le gérant d'une plantation originaire du district de Walungu, Jean-Jacques Badesire, aurait été tué par des combattants du RCD parce qu'il refusait de leur céder du gazole. À Kisangani, Crispin Mbomro Mujani aurait été tué à son domicile le 6 août par des soldats qui, selon des témoignages, étaient membres de l'APR. Des massacres de civils par les troupes du RCD ont également été signalés à Rukobero, à Kigoma et à Sange.

Vers le 4 ou le 5 septembre, des membres du RCD auraient tué des dizaines de civils non armés à Kalémie pour venger la mort de combattants de leur mouvement, brûlés vifs par des soldats des FAC et des bandes de jeunes civils. Certaines personnes auraient été mutilées avant d'être abandonnées à une mort certaine. Des familles entières auraient été décimées. Parmi les victimes figureraient 16 hommes d'affaires d'Uvira (Sud-Kivu), dont un certain Dédé et un homme du nom de Mulolo, qui résidaient dans un hôtel appelé Kanamu. D'anciens employés et des agents en exercice de la Société nationale des chemins de fer du Congo (SNCC), ainsi que leur famille, seraient également au nombre des victimes. Citons notamment les noms du docteur Okitakola, de Mwamba Mwechenie, des retraités de la SNCC Bezombero et Albert Djamba, d'Adalbert Kahenga (auxiliaire médical de la SNCC), dont le corps aurait été mutilé, ainsi que ceux des conducteurs de train Achille Mashanta, Rigobert Mujanga et Mukendi.

2. 2 Les exécutions sommaires de combattants

Le 3 août, à l'aéroport de Kavumu près de Bukavu, plus de 200 soldats des FAC restés fidèles au président Kabila auraient été sommairement exécutés sur ordre d'un commandant transfuge passé au RCD. Ce commandant aurait dans un premier temps donné l'ordre aux soldats des FAC de garder l'aéroport, où devaient arriver des renforts et des armes. Peu de temps après, les troupes du RCD ont encerclé les soldats, les ont désarmés, puis les ont séparés en trois groupes : les officiers, les anciens membres des Forces armées zaïroises (ex-FAZ)⁴ et les enfants soldats, surnommés kadogos. Les 67 officiers ont été exécutés en premier, suivis par 147 soldats des ex-FAZ. Les kadogos auraient été obligés d'enterrer les victimes.

Le 14 août, un commandant des FAC du Kasai hospitalisé à Uvira aurait été tué par des combattants du RCD qui l'accusaient d'avoir massacré une trentaine de Tutsi. Le 27 août, trois soldats des FAC qui recevaient des soins à l'hôpital général de Bukavu auraient été exécutés par des combattants du RCD.

2. 3 Les enlèvements

Le RCD s'est également rendu responsable d'une série d'enlèvements dans l'est du pays. De nombreuses victimes étaient apparemment des civils hutu. Plusieurs sources locales ont émis la crainte que certaines des personnes enlevées aient été emmenées de force au Rwanda. On ignore où se trouvent la plupart de ces victimes d'enlèvements.

Le 3 août, à Bukavu, des combattants du RCD sont venus chercher le propriétaire de l'Hôtel Orchidée (dans le quartier de Muhumba), un certain Moro, ainsi que son cuisinier sur leur lieu de travail pour les emmener vers une destination inconnue. On était toujours sans nouvelles d'eux début novembre. Un chef traditionnel, le Mwami Ntambuka, a été enlevé par le RCD le 23 août ; cet homme a été aperçu en transit dans un centre de détention du quartier de Muhumba, mais on ignorait toujours en novembre où il se trouvait. Le 14 septembre, une trentaine de chefs traditionnels, dont Nakalonge (de Kalonge), Muganga (de Burhinyi), et le chef de Kalehe, ont été arrêtés en même temps que quelques autres civils. Bien qu'on ignore où ils sont actuellement, certains craignent qu'ils ne soient détenus au Rwanda.

4. Il s'agit de soldats des forces armées de l'ex-président Mobutu Sese Seko qui ont été réintégrés dans les FAC ; certains ont rejoint les rangs du RCD.

Panda wa Makulu, ancien directeur de la Société de coopératives pour le développement de Fizi (SOCOODEFI), aurait également « disparu » à Kazimia, zone de Fizi. Migombano, membre du comité pour le développement du village de Kigongo, aurait été arrêté le 18 août par des combattants du RCD ; début novembre, on ignorait toujours où il se trouvait. Le 19 août, le chef du village de Runingo a été arrêté puis emmené vers une destination inconnue. En outre, on était toujours sans nouvelles de 16 jeunes gens enlevés en août par le RCD dans le district de Makobola.

Des défenseurs des droits humains de Bukavu ont signalé en octobre qu'au moins une vingtaine de personnes étaient enlevées chaque jour par le RCD dans la ville. Parmi ces personnes, qui sont pour nombre d'entre elles des Hutu congolais, figureraient des enfants d'à peine trois ans. C'est ainsi qu'au moins 27 Hutu, dont 13 enfants, auraient été enlevés par le RCD au cours de la dernière semaine de septembre dans les quartiers de Panzi de la commune d'Ibanda. Parmi eux se trouvaient un homme du nom de Rumwarindi et ses quatre enfants. Selon certaines informations, ces Hutu auraient été aperçus dans la caserne de Saio, et ils auraient été exécutés ultérieurement par le RCD. Le même jour, le pasteur Mangambo, sa femme et leurs cinq enfants auraient été enlevés dans la commune de Bagira, à Bukavu ; ils n'ont pas été revus depuis. Phili Kompanyi, chef des quartiers de Chimpunda, aurait été enlevé le 24 septembre par des combattants du RCD après qu'il eut, semble-t-il, posé à un haut

responsable du RCD une question contenant des critiques à l'égard de ce mouvement. À la mi-octobre, on était toujours sans nouvelles de lui et d'au moins 10 autres personnes non hutu enlevées fin septembre. Hamuli Nzabonimpa, Semagongi Habimana et Nturiza Bahati, trois Hutu originaires du territoire de Masisi dans le Nord-Kivu, auraient été arrêtés le 14 septembre par des soldats de l'APR dans le quartier de Birere à Goma. Le 19 septembre, Jean-Pierre Ilunga, membre de l'ANR, était appréhendé dans le même quartier par des combattants du RCD qui le soupçonnaient d'être en contact avec les forces restées fidèles au président Kabila. On ignore où il se trouve actuellement.

2. 4 De

s prisonniers d'opinion détenus arbitrairement et soumis à des tortures, dont le viol

Des informations font état de nombreuses arrestations opérées par les forces du RCD à Bukavu, où des centres de détention secrets ont été créés pour y accueillir les personnes arrêtées. En outre, des personnes seraient détenues au mess des officiers de l'auditorat, dans la résidence officielle du gouverneur de Bukavu, ainsi que dans l'ancienne résidence présidentielle où se trouve actuellement installé le siège de l'Agence nationale de renseignements (ANR) du RCD de Bukavu. Dans la ville de Bukavu, toute personne signalée pour sa saleté ou vendant des poulets serait arrêtée et accusée d'être un combattant maï maï. Des personnes portant des vêtements de sport ont été accusées d'avoir déserté le RCD ; quatre personnes répondant à ce signalement ont ainsi été arrêtées sur le marché de Kadutu. Certains membres de groupes armés hostiles au RCD porteraient des vêtements de sport en guise d'uniforme.

Willy Mudwengu, un étudiant vivant dans le quartier de Nyawera à Bukavu, a été arrêté le 5 août par des combattants du RCD alors qu'il était en train de parler avec un journaliste de la télévision belge. Détenu durant sept jours dans un centre de détention secret, cet homme aurait subi des mauvais traitements : il aurait notamment été contraint de boire sa propre urine. Son frère cadet, qui s'enquérirait de son sort, a également été détenu pendant une courte période. Michel Bashizi, étudiant à l'université catholique de Bukavu, a été arrêté le 10 août parce que, semble-t-il, il n'était pas en mesure de dire où se trouvait un locataire recherché par le RCD. Il a été détenu pendant six jours, période au cours de laquelle il aurait reçu chaque matin 100 coups de fouet.

Thierry Bagalwa, originaire du lieu-dit Bien-aimé dans le quartier de Kadutu, a été arrêté le 10 août par le RCD, apparemment parce qu'il était incapable de dire où se trouvait son frère plus âgé, Claude. D'après des sources locales, Claude était recherché parce qu'il avait, lors d'une réunion à Bukavu où le président du RCD avait pris la parole, posé une question jugée embarrassante. Au cours de la même période, sa sœur de seize ans, Sifa, aurait été violée par six soldats de l'APR qui l'ont emmenée vers une destination inconnue. Ses proches craindraient qu'elle n'ait été tuée.

Pascal Nyamulinduka, du quartier de Nyawera, a été arrêté le 10 août ; la raison en serait que son père, un homme d'affaires bien connu, a été vu à la télévision s'entretenant avec un ministre du gouvernement congolais. Pascal Nyamulinduka a été incarcéré dans un centre de détention secret. Il aurait été torturé et souffrirait de fractures à la jambe droite et au bras droit.

À Goma, dans le Nord-Kivu, Maombi, une infirmière du dispensaire de Kacha, aurait été accusée de soigner les combattants maï maï blessés ; elle a été arrêtée le 14 septembre par des soldats parlant anglais, qui pourraient être ougandais. Gangi, un boucher du quartier de Magengo, a été arrêté le même jour, et il aurait été emmené dans un centre de détention de Rugerero, dans la préfecture rwandaise de Gisenyi. Trois Hutu originaires du territoire de Masisi dans le Nord-Kivu, Murefu Mpabuka, Nzabonimpa Byatete et Bizimana Nzabondora, auraient été arrêtés le 15 septembre et conduits dans un centre de détention de Rugerero par des soldats de l'APR. Une personne nommée Mbarushimana, apparemment accusée d'avoir volé des haricots, a été détenue brièvement le 15 septembre et passée à tabac par des combattants du RCD dans le quartier de Karisimbi à Goma. Dans ce même quartier, un certain Dominique a été arrêté le 16 septembre et aurait été sauvagement battu par des combattants du RCD. Des femmes ont été tuées de façon particulièrement atroce – comme certaines des femmes assassinées près de la paroisse de Kasika, dont l'une avait une gros bâton enfoncé dans le sexe. Nombre de femmes et de jeunes filles auraient été violées avant d'être tuées ; d'autres auraient été violées en détention puis relâchées par la suite. Les corps des victimes – hommes et femmes – ont souvent été retrouvés complètement nus.

Il semble que le RCD ait utilisé le viol comme une arme de guerre depuis août, période à laquelle il a pris Bukavu ainsi que d'autres localités de l'est du pays. Un commandant du RCD aurait ainsi donné l'ordre à ses combattants de violer les femmes de la ville. Sept cas ont été signalés à Essence, deux à Kibonge, dont une jeune fille de quatorze ans agressée par quatre combattants, et 14 à Kadutu. Une employée du Programme alimentaire mondial (PAM) à Bukavu a été arrêtée le 3 août chez elle, dans le quartier de Nyawera, parce qu'elle n'était pas en mesure de dire au RCD où se trouvait son mari. Elle a été détenue cinq jours dans un lieu tenu secret et aurait été violée par des soldats de l'APR, jusqu'à ce qu'un responsable du RCD intervienne en sa faveur.

Le 1^{er} septembre, un couvre-feu a été proclamé à Bukavu. Le RCD a alors lancé une opération de ratissage dans le quartier de Kadutu dans le but de mettre la main sur des membres des Maï maï et des FAC. Au moins 57 femmes et jeunes filles ont été arrêtées au cours de l'opération et conduites dans un lieu gardé secret, où elles auraient été violées. Parmi les victimes figuraient Jeannine Fazili, dix-huit ans, Yvette Mushengezi, dix-huit ans, Gode Murebwa, seize ans, Cibalonza, seize ans, Francine Kapapa, dix-sept ans, Yvette Kaseko, vingt ans, Chantal Muderwa, vingt et un ans, Mamy Mushengezi, vingt-deux ans, Rosette Kabazimya, vingt-deux ans, et Caryne Mudosa, vingt et un an. Jeannine Chishugi, qui aurait essayé de résister, aurait été contrainte de se déshabiller devant ses frères et ses parents. Nombre des victimes ont par la suite été conduites à l'hôpital par des proches pour y être soignées.

Le 12 août, Colette Ndazina, de nationalité burundaise, aurait été violée puis tuée par des combattants du RCD dans le quartier de Biens-mal-acquis de la ville d'Uvira. Son corps a été découvert plus tard sur le rivage du lac Tanganyika. À Uvira, une femme nommée Roda du quartier de Kalundu a été arrêtée le 20 août et détenue pendant sept jours dans un endroit secret. Cette femme aurait été violée au moins deux fois par jour par des combattants du RCD. Fin septembre, elle était, semble-t-il, en très mauvaise santé.

2. 5 Des témoins réduits au silence

Pratiquement toutes les organisations humanitaires internationales et locales actives dans la région de Goma et de Bukavu, à commencer par les agences des Nations unies, ont été contraintes en août de céder leur matériel de communication aux autorités du RCD. Cette tactique avait déjà été utilisée durant la guerre de 1996-1997 par la coalition de l'AFDL, en lutte contre le pouvoir de l'ex-président Mobutu, pour empêcher les informations sur les violations des droits humains de filtrer vers le monde extérieur. Tout accès à l'information ayant été supprimé, au moins 200 000 civils non armés – il s'agit là d'une estimation – pour la plupart réfugiés hutu d'origine rwandaise ont été massacrés par les troupes de l'AFDL et de l'APR.

Depuis le 2 août 1998, les militants d'organisations de défense des droits humains sont, en raison de leurs activités, persécutés par le RCD dans les régions contrôlées par ce mouvement. Un certain nombre de

ces militants ont dû fuir le pays ou se résigner à vivre cachés. L'un d'eux, le pasteur Jacques Semurongo, membre d'une organisation de défense des droits fondamentaux implantée à Bukavu et qui porte le nom d'Héritiers de la justice (HJ), a été tué le 6 août à Lemera par des combattants du RCD. Ses assassins auraient par la suite déclaré à sa femme qu'il transmettait des informations à des organisations étrangères de défense des droits humains. Après avoir été la cible de menaces, ses collègues Jean-Bosco Bahati et le pasteur Babunga Bujiriri ont pris la fuite en septembre. Jean-Paul Bengehya, qui appartient à la même organisation, a été arrêté le 9 août. On ignorait, début novembre, s'il était toujours détenu. Les bureaux de l'organisation sont placés sous la surveillance de membres armés du RCD depuis le 23 août. Un fonctionnaire des services de l'immigration connu sous le nom de Chenyange a été arrêté à Bukavu parce qu'il était, semble-t-il, soupçonné d'aider des militants des droits humains à quitter le pays. Par ailleurs, des membres du Collectif des organisations de jeunes du Sud-Kivu (COJESKI) ont également fait l'objet de menaces.

Des étudiants ayant, selon certaines informations, pris la parole pour critiquer Ernest Wamba dia Wamba – dirigeant politique du RCD – lors d'une réunion publique à Bukavu, de nombreux campus d'université ont été fermés et des étudiants ont été menacés. Parmi les étudiants recherchés par le RCD figure Donix Bahige, de l'Université évangélique en Afrique, qui vivait dans le quartier de Muhungu. Après avoir tenté en vain de le retrouver, des membres du RCD auraient menacé de tuer ses parents, ce qui a incité ces derniers à partir de chez eux pour se cacher. Edouard Wasso, étudiant à l'Institut supérieur de développement rural (ISDR) et habitant le quartier de Kadutu, était également recherché par le RCD, qui, ne le trouvant pas, a menacé de tuer sa tante.

III. Une situation des droits humains qui s'aggrave

De nombreux éléments ont contribué au développement du conflit qui ravage aujourd'hui la RDC. Ces facteurs – nombre d'entre eux ont été analysés dans les précédents rapports d'Amnesty International⁵ – étaient déjà suffisamment graves lorsque les combats ont éclaté en août 1998. Mais de nouveaux facteurs sont venus attiser encore un peu plus le conflit et provoquer de nouvelles exactions massives.

« Des armes vont être distribuées à des dizaines de milliers de personnes pour que celles-ci défendent leur pays et leur souveraineté », a déclaré en substance le président Kabila le 11 août sur les ondes de la radio nationale congolaise. Il a poursuivi en ces termes : « Je soutiens sans réserve la décision des jeunes qui demandent qu'on les arme. C'est ce que nous allons faire ».

Le gouvernement congolais fournit des armes à feu et autres types d'armes à des civils en leur donnant pour seule instruction, sans autre précision, de défendre la patrie, sans qu'aucune formation leur soit dispensée sur les principes fondamentaux du droit international humanitaire et sans que soit institué de contrôle hiérarchique permettant d'empêcher les violations ; c'est une politique qui, en matière de droits humains, conduit droit au désastre. De fait, on déplore déjà l'assassinat délibéré d'un certain nombre de civils plus exposés que d'autres aux violations.

Des enfants ont été recrutés dans les rangs des FAC comme dans ceux du RCD. Certains avaient à peine dix ans, ce qui est contraire à l'article 38 de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui dispose :

« 1. Les États parties s'engagent à respecter et à faire respecter les règles du droit humanitaire international qui leur sont applicables en cas de conflit armé et dont la protection s'étend aux enfants.

« 2. Les États parties prennent toutes les mesures possibles dans la pratique pour veiller à ce que les personnes n'ayant pas atteint l'âge de quinze ans ne participent pas directement aux hostilités.

« 3. Les États parties s'abstiennent d'enrôler dans leurs forces armées toute personne n'ayant pas atteint l'âge de quinze ans. Lorsqu'ils incorporent des personnes de plus de quinze ans mais de moins de dix-huit ans, les États parties s'efforcent d'enrôler en priorité les plus âgées.

« 4. Conformément à l'obligation qui leur incombe en vertu du droit humanitaire international de protéger la population civile en cas de conflit armé, les États parties prennent toutes les mesures possibles dans la pratique pour que les enfants qui sont touchés par un conflit armé bénéficient d'une protection et de soins. »

Le RCD, les FAC et l'APR ont procédé à des recrutements forcés de personnes qui, pour nombre d'entre elles, étaient des enfants. À Goma, des enfants âgés entre dix et douze ans auraient été contraints de s'enrôler dans les rangs du RCD, ce qui constitue une violation du droit international.

5. Cf. le rapport d'Amnesty International intitulé République démocratique du Congo. Une crise déjà ancienne qui échappe à tout contrôle (index AI: AFR 62/33/98), publié le 3 septembre 1998.

Dans plusieurs camps de réfugiés de la région, des Hutu d'origine rwandaise auraient été recrutés par les FAC, ce qui est contraire aux dispositions de la Convention de l'ONU relative au statut des réfugiés ainsi qu'à la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. La liste des gouvernements qui, en Afrique et ailleurs, continuent d'apporter leur soutien à l'un ou l'autre camp s'est allongée depuis août 1998. Étant donné le bilan déjà catastrophique en matière de droits humains des principales parties au conflit, Amnesty International craint que tout soutien militaire ne favorise la multiplication des exactions en RDC. Parmi les gouvernements qui soutiennent activement les FAC en leur fournissant des troupes, de l'équipement militaire et/ou de l'entraînement figurent l'Angola, le Zimbabwe, la Namibie, le Tchad et, semble-t-il, le Soudan.

Quant aux gouvernements qui appuient activement le RCD et lui fournissent des troupes, de l'équipement militaire et des moyens logistiques, citons le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi. Ce dernier pays n'a cessé de nier toute implication de ses troupes en RDC. Le gouvernement ougandais a pour sa part reconnu que des éléments de son armée, l'Uganda People's Defence Forces (UPDF, Forces de défense populaire de l'Ouganda), placés sous le commandement du chef d'état-major James Kazini, avaient été déployés en RDC et contrôlaient un certain nombre d'aéroports dans l'est du pays ; il a toutefois démenti toute participation aux combats. Diverses sources, dans l'est de la RDC, ont signalé en septembre que des soldats de l'UPDF, comptant parmi eux des soldats déjà démobilisés surnommés « anciens combattants », actionnaient des batteries antiaériennes.

Amnesty International a appris qu'au cours des mois d'août et septembre 1998, les recrutements s'étaient intensifiés au sein de l'APR. De nombreux camions ont été aperçus traversant quotidiennement la frontière afin d'acheminer des soldats de l'APR en RDC. Beaucoup de Rwandais se sont portés volontaires pour intégrer les rangs de cette armée et aller combattre sur le sol congolais ; d'autres, cependant, y ont été contraints. Dans plusieurs régions, et notamment à Kigali, la capitale rwandaise, d'importants regroupements de personnes ont été organisés dans les rues : des hommes et des jeunes gens ont alors été désignés pour aller, contre leur gré, subir un entraînement militaire. Les nouvelles recrues se verraient dispenser un entraînement très succinct durant une période qui va généralement de quatre jours à deux semaines. Ensuite, nombre d'entre elles seraient envoyées en RDC pour combattre aux côtés du RCD et de l'APR.

De nombreux jeunes – notamment des étudiants –, n'ayant pour certains guère plus de quinze ou seize ans, figurent parmi les personnes enrôlées de force. Leurs familles ignorent bien souvent où ils se trouvent et craignent pour leur sécurité. D'anciennes recrues racontent ainsi que le 14 septembre, un étudiant de dix-sept ans et l'un de ses amis ont été abordés dans une rue de Kigali par deux soldats armés en tenue civile qui leur ont ordonné de les suivre jusqu'à un lieu situé dans le quartier de Gikondo ; ils se sont alors retrouvés en compagnie de nombreux autres jeunes gens conduits là pour y suivre un entraînement militaire. La plupart avaient apparemment moins de vingt ans. La formation s'est étalée sur quatre jours. Les conditions de vie étaient extrêmement dures, et les rations de nourriture insuffisantes. Toujours selon le témoignage d'anciennes recrues, ceux qui se montraient physiquement incapables de supporter de telles conditions ou qui tentaient de résister étaient passés à tabac. Certaines recrues ont vu leur carte d'identité déchirée (ce document doit être présenté à chaque fois que les autorités l'exigent ; quiconque en serait dépourvu risque d'être soupçonné d'appartenir à un groupe d'opposition armé) ; à ces recrues, il a été promis qu'elles recevraient une carte d'identité congolaise dès qu'elles auraient franchi la frontière. Au bout de quatre jours, les recrues ont reçu l'ordre de prendre place – de nuit – à bord de camions militaires, qui ont pris la direction du territoire congolais. Elles avaient appris auparavant qu'elles auraient à subir un nouvel entraînement dans le camp de Rumangabo, situé près de Rutshuru, dans l'est de la RDC. L'étudiant et son ami sont parvenus à s'enfuir et vivent depuis dans la clandestinité.

Dans certains cas, l'entraînement a lieu dans le camp militaire de Gabiro, situé dans l'est du Rwanda, sous le contrôle de l'APR. Un grand nombre de personnes y auraient été entraînées au cours de la seconde moitié de septembre. D'après certaines sources rwandaises, une partie de l'entraînement qui s'y déroule serait entre autres assuré par des experts militaires désignés comme étant des Américains. On ignore si

ces derniers sont connus du gouvernement américain ou s'ils ont des liens avec lui. Celui-ci a déclaré en août 1998 qu'il avait retiré tout son personnel militaire du Rwanda après le 2 août, date de l'éclatement du conflit en RDC.

Des informations parvenues à Amnesty International en provenance de l'est de la RDC indiquaient qu'en septembre, au moins 20 avions banalisés atterrissaient chaque jour sur l'aéroport de Goma transportant à leur bord du matériel militaire pour le RCD (chars et armes lourdes notamment), ainsi que des troupes venues du Rwanda ou de l'Ouganda et acheminées vers différents aéroports de l'est du Congo. Ce type de vols s'est poursuivi en novembre. Il semble que pratiquement tous les pilotes étaient des Blancs, mais les sources ayant rapporté ces faits n'ont pu déterminer d'où ils venaient ni qui finançait ces transports.

Conclusion

Amnesty International est inquiète pour la sécurité de milliers de civils persécutés en raison de leur origine ethnique ou de leur affiliation politique réelle ou présumée. Les persécutions se sont amplifiées au cours de ces derniers mois, notamment du fait des propos incendiaires tenus par des responsables du gouvernement congolais contre les Tutsi. En 1996, des centaines de Tutsi ont été tués par les forces restées fidèles à l'ancien président Mobutu ; en 1996 et en 1997, sur le territoire de l'ex-Zaïre, des dizaines de milliers de Hutu et d'autres civils ont été massacrés par des combattants obéissant à des chefs tutsi. L'Équipe d'enquête du secrétaire général des Nations unies a cherché à mener des investigations sur ces tueries et sur d'autres cas de violations des droits humains et du droit international humanitaire qui lui ont été signalés, mais le gouvernement de la RDC a fait obstacle à ses investigations. Le secrétaire général a rappelé l'Équipe d'enquête en avril 1998.

Un peu partout dans le Nord et le Sud-Kivu, des milliers de civils craignant les persécutions et les arrestations se cachent dans les forêts et tentent d'échapper aux combats. Certains villages ont été vidés de leurs habitants, et les champs sont laissés en friche. Des scènes similaires ont été observées à Kinshasa et à Kisangani, où, à tel ou tel moment du conflit, des quartiers entiers ont été désertés et des centaines de milliers de personnes ont dû quitter leur foyer. Certaines ont fui le pays, mais la plupart sont dispersées à l'intérieur des frontières congolaises.

Il est urgent que des mesures efficaces soient prises par toutes les parties au conflit, par leurs différents alliés ainsi que par l'ensemble de la communauté internationale pour assurer aux civils une protection pleine et entière.

Tout en estimant que la situation actuelle en RDC a atteint un seuil critique, Amnesty International pense néanmoins qu'il est encore possible d'empêcher que de nouvelles violations ne soient commises contre les civils non armés. Certaines puissances étrangères et d'autres acteurs ont fourni des armes ou les fonds nécessaires pour s'en procurer aux différentes parties en guerre en RDC. Les grandes quantités d'armes destinées aux belligérants ont contribué à instaurer un climat de violence et d'impunité favorisant les mauvais traitements et les massacres dont sont quotidiennement victimes les populations sans défense. Malgré cela, aucun des pays ayant livré des armes à l'un ou l'autre camp n'a pris de mesures pour s'assurer que ces armes ne serviraient pas à perpétrer des violations. En outre, aucun d'eux n'accepte de reconnaître que l'acheminement de ces armes dans la région des Grands Lacs a permis aux forces armées qui y sont présentes de commettre des atteintes aux droits humains.

Amnesty International pense que tous les gouvernements ont la responsabilité de veiller à ce que les armes et l'entraînement qu'ils fournissent – ou que fournissent des personnes dépendant de leur autorité – ne soient pas utilisés pour commettre des violations des droits humains. L'Organisation est opposée par principe à tout transfert de type militaire, sécuritaire ou policier au profit de gouvernements ou de groupes armés quand on peut raisonnablement supposer que ce transfert facilitera des atteintes aux droits fondamentaux – homicides délibérés et arbitraires, actes de torture ou autres formes de mauvais traitements. Ces transferts peuvent porter sur du matériel, du personnel ou des techniques d'entraînement, mais comportent également les soutiens financiers ou logistiques qui les rendent possibles. Les

gouvernements devraient interdire ces types de transferts tant qu'il ne peut être raisonnablement démontré qu'ils ne serviront pas à commettre des atteintes aux droits humains.

Recommandations

Au gouvernement de la RDC

- N** Il convient de donner à tous les combattants et sympathisants des directives publiques selon lesquelles les atteintes aux droits humains ne seront pas tolérées et les responsables seront traduits en justice ;
- N** Tous les combattants doivent recevoir pour consigne de respecter le droit international humanitaire, notamment les dispositions des Conventions de Genève de 1949 qui interdisent spécifiquement de prendre pour cibles des personnes qui ne participent pas directement aux hostilités, et qui prohibent en particulier les actes de violence et de torture – dont le viol –, ainsi que les prises d'otages ;
- N** Des mesures spécifiques doivent être annoncées et mises en œuvre pour empêcher que ne soient commises des atteintes aux droits humains ; il convient notamment de créer des organes chargés de la défense des droits humains qui soient compétents, indépendants et impartiaux, auprès desquels victimes ou témoins pourront signaler les violations des droits fondamentaux, et de faire en sorte que les auteurs de tels actes soient traduits en justice ;
- N** Les membres d'organisations congolaises de défense des droits humains et autres observateurs indépendants des droits fondamentaux doivent être autorisés à enquêter sur tous les cas de violations qui leur sont signalés et à communiquer les résultats de leur enquête ; les enquêteurs doivent pouvoir accéder sans difficulté et sans danger à toutes les régions contrôlées par le gouvernement.
- N** Il importe d'empêcher toute incitation à la violence, à la discrimination ou à la haine visant des groupes ou des particuliers, et de veiller à protéger ceux-ci contre toute atteinte aux droits humains, sans considération de l'appartenance ethnique, politique ou autre des groupes ou particuliers concernés ;
- N** Le gouvernement doit s'engager publiquement à mettre en œuvre les recommandations de l'Équipe d'enquête du secrétaire général. Il lui incombe à cet égard de coopérer, dès qu'elle sera créée, avec la mission d'enquête complémentaire de l'ONU qui aura pour tâche de mener des investigations sur les atrocités commises en RDC depuis 1993, et de garantir que les responsables seront traduits en justice en veillant à ce que les procès soient conformes aux normes internationales d'équité et excluent tout recours à la peine de mort ;
- N** Tous les prisonniers détenus en dehors du cadre de la loi doivent être libérés, un terme doit être mis aux arrestations arbitraires, et les organisations humanitaires telles que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) doivent pouvoir rencontrer et aider les détenus de tous les centres de détention ;
- N** Des instructions publiques claires doivent être données aux commandants des forces armées leur ordonnant de ne pas recruter des enfants et d'exclure de leurs rangs tout enfant qui aurait déjà été enrôlé. Les civils refusant de participer au conflit ne doivent pas voir leurs droits fondamentaux bafoués.

Au RCD et aux autres groupes armés impliqués dans le conflit

- N** Des instructions publiques doivent être données à tous les combattants et sympathisants les informant que les atteintes aux droits humains ne seront pas tolérées et que les responsables seront traduits en justice ;
- N** Tous les combattants doivent recevoir pour instruction de respecter le droit international humanitaire, notamment les dispositions des Conventions de Genève de 1949 qui interdisent spécifiquement de prendre pour cibles des personnes qui ne participent pas directement aux

hostilités, et qui prohibent en particulier les actes de violence et de torture – dont le viol –, ainsi que les prises d'otages ;

- N Des mesures spécifiques doivent être annoncées et mises en œuvre pour empêcher que ne soient commises des atteintes aux droits humains ; il convient notamment de créer des organes chargés de la défense des droits humains qui soient compétents, indépendants et impartiaux, auprès desquels victimes ou témoins pourront signaler les violations des droits fondamentaux ;
- N Les membres d'organisations congolaises de défense des droits humains et autres observateurs indépendants des droits fondamentaux doivent être autorisés à enquêter sur tous les cas de violations qui leur sont signalés dans les régions sous contrôle du RCD et des autres groupes armés et à communiquer les résultats de leur enquête ; les enquêteurs doivent pouvoir accéder à ces régions sans difficulté et sans danger ;
- N Personne ne doit être détenu en raison de critères ethniques ou d'autres motifs discriminatoires, un terme doit être mis aux arrestations arbitraires, et les organisations humanitaires telles que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) doivent pouvoir rencontrer et aider les détenus de tous les centres de détention ;
- N Des instructions publiques claires doivent être données aux commandants des forces armées leur ordonnant de ne pas recruter des enfants et d'exclure de leurs rangs tout enfant qui aurait déjà été enrôlé. Les civils refusant de participer au conflit ne doivent pas voir leurs droits fondamentaux bafoués.

Aux gouvernements angolais, tchadien, namibien, zimbabwéen, soudanais, rwandais, burundais et ougandais

- N Des instructions publiques doivent être données à tous les combattants les informant que les atteintes aux droits humains ne seront pas tolérées et que les responsables seront traduits en justice ;
- N Tous les combattants doivent recevoir pour instruction de respecter le droit international humanitaire, notamment l'article 3 commun aux Conventions de Genève de 1949 qui interdit spécifiquement de prendre pour cibles des personnes qui ne participent pas directement aux hostilités, et qui prohibe en particulier les actes de violence et de torture – dont le viol –, ainsi que les prises d'otages ;
- N Les gouvernements étrangers participant au conflit armé doivent veiller à ce que leur armée respecte les Conventions de Genève de 1949 ainsi que le Protocole I relatif à ces Conventions. Les dispositions en question concernent notamment la nécessité de protéger les populations civiles et de faire la distinction entre objectifs militaires et populations civiles. La population civile ne fera pas l'objet d'attaques. Toute attaque aveugle est interdite, comme le sont également les représailles contre les civils.
- N Les États ne fourniront pas d'armes légères ni d'autres types d'équipement militaire, de sécurité ou de police susceptibles d'être utilisés par les parties au conflit ou leurs alliés pour commettre des atteintes aux droits humains ;
- N Des mesures spécifiques doivent être annoncées et mises en œuvre pour empêcher que ne soient commises des atteintes aux droits humains ; il convient notamment de créer des organes chargés de la défense des droits humains qui soient compétents, indépendants et impartiaux, auprès desquels victimes ou témoins pourront signaler les violations des droits fondamentaux, et de veiller à ce que les auteurs de tels actes soient traduits en justice ;
- N Les membres d'organisations congolaises de défense des droits humains et autres observateurs indépendants des droits fondamentaux doivent être autorisés à enquêter et à rendre comptes de tous les cas de violations qui leur sont signalés ; les enquêteurs doivent pouvoir accéder sans difficulté et sans danger à toutes les régions contrôlées par les forces des différents gouvernements ;

- N Tous les prisonniers détenus en dehors du cadre de la loi doivent être libérés, un terme doit être mis aux arrestations arbitraires, et les organisations humanitaires telles que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) doivent pouvoir rencontrer et aider les détenus de tous les centres de détention ;
- N Des instructions publiques claires doivent être données aux commandants des forces armées leur ordonnant de ne pas recruter des enfants et d'exclure de leurs rangs tout enfant qui aurait déjà été enrôlé. Les civils refusant de participer au conflit ne doivent pas voir leurs droits fondamentaux bafoués.

Aux autres gouvernements

- N Toutes les violations des droits humains commises dans le passé ou actuellement en RDC doivent être publiquement condamnées, sans considération de l'identité des responsables ou des victimes.
- N Il convient d'empêcher les fournitures d'armes légères et autres types d'équipements militaires, de sécurité ou de police à tous les gouvernements et groupes armés impliqués dans la guerre en RDC si ces équipements doivent être utilisés par les parties au conflit ou leurs alliés pour commettre des atteintes aux droits humains. Compte tenu du fait qu'il est clairement établi que les principales parties au conflit dans la région des Grands Lacs continuent de tuer arbitrairement des civils non armés, il apparaît évident que, dans la situation actuelle, ces équipements contribueront de façon directe à ce que soient commises de nouvelles violations.
- N Les gouvernements doivent soutenir les travaux de la Commission d'enquête de l'ONU sur les transferts d'armes au profit des ex-forces armées rwandaises et inviter instamment le Conseil de sécurité à étendre son mandat de façon à ce qu'il porte sur tous les transferts d'armes utilisées pour commettre de graves violations du droit international humanitaire et des normes relatives aux droits humains.
- N Pour que les auteurs de violations des droits humains soient déférés à la justice, il faut que les investigations se poursuivent, ce qui nécessite la création par le Conseil de sécurité de l'ONU d'un organe chargé des enquêtes qui soit compétent, indépendant et impartial. Cet organe devra prolonger les travaux menés par l'Équipe d'enquête du secrétaire général. Le Conseil de sécurité devra faire en sorte que cet organe ait la possibilité de se rendre en toute liberté en RDC ; au cas où il ne serait pas autorisé à pénétrer dans le pays, cet organe devra s'employer à recueillir des témoignages auprès des victimes, des témoins et d'autres sources se trouvant hors du territoire congolais.
- N L'ONU devrait chercher à obtenir des garanties en matière de sécurité pour pouvoir réouvrir et renforcer le bureau du Haut Commissaire pour les droits de l'homme en RDC, afin de rendre compte de la situation des droits humains dans le pays.
- N Il convient de soutenir les trois experts de la Commission des droits de l'homme sur la RDC, le Rwanda et le Burundi et de réaffirmer l'importance de leur mandat. Ces experts doivent pouvoir bénéficier du soutien politique et matériel nécessaire leur permettant de se rendre en RDC afin de pouvoir rendre compte de la situation des droits humains sur le terrain.
- N Il faut demander au Haut Commissaire pour les droits de l'homme de convoquer une nouvelle réunion de coordination extraordinaire des experts des droits de l'homme de l'ONU sur la région des Grands Lacs, à la suite de celle organisée en 1996 par la précédente Commission des droits de l'homme de l'ONU, afin d'élaborer des recommandations visant à prévenir une dégradation de la situation des droits humains dans la région. La réunion devra s'ouvrir aux contributions émanant des agences de l'ONU et des organes de suivi des traités qui sont concernés, ainsi qu'à celles soumises par d'autres institutions intergouvernementales ou organismes non gouvernementaux dont les compétences peuvent être utiles pour faire face à la crise que traverse actuellement la région. Un rapport contenant leurs conclusions et leurs recommandations sera alors discuté lors de la prochaine session de l'Assemblée générale de l'ONU afin que cette

institution puisse formuler des recommandations concrètes sur la façon d'améliorer la situation des droits fondamentaux.

- N** Il convient de demander le renforcement de la présence des observateurs des droits humains de l'ONU dans la région des Grands Lacs, et l'envoi d'observateurs de ce type en RDC.
- N** L'OUA et la SADC doivent faire part de leur engagement et de leur détermination à agir pour qu'il soit mis fin une fois pour toutes à l'impunité dans la région, afin d'assurer aux populations d'Afrique centrale une protection durable de leurs droits fondamentaux. Ces organisations intergouvernementales devraient recommander un certain nombre de mesures à prendre tant par le gouvernement de la RDC que par la communauté internationale pour lutter contre l'impunité relative aux violations commises dans le passé et pour empêcher de nouvelles atteintes aux droits humains en RDC.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Democratic Republic of Congo: War against unarmed civilians. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - décembre 1998. Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :